

**Enquête Publique concernant le déclassement de parcelles  
du domaine public et le classement de parcelles dans le  
domaine public**

31 octobre 2022 - 17 novembre 2022

**Rapport et Conclusions du commissaire enquêteur**

Rapport établi le 28 novembre 2022



## SOMMAIRE

<b>I. Préambule.....</b>	<b>5</b>
<b>1. GENERALITES.....</b>	<b>5</b>
1.1. Objectifs de l'enquête .....	5
1.2. Cadre juridique et administratif .....	5
<b>2. Déroulement de l'enquête .....</b>	<b>5</b>
2.1. Organisation de l'enquête, personnes rencontrées, visites de terrain : .....	5
2.2. Information du public : .....	6
2.3. Déroulement des permanences du commissaire enquêteur : .....	6
2.4. Documents mis à la disposition du public :.....	6
2.5. Participation du public:.....	6
2.6. Documents remis en fin d'enquête à la Mairie de Nîmes :.....	6
<b>II. Le déclassement du domaine public communal d'une emprise d'environ 94m<sup>2</sup> sise rue Charles Péguy.....</b>	<b>7</b>
<b>1. RAPPEL DE L'OBJET ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....</b>	<b>7</b>
1.1. Objet et objectifs de l'enquête .....	7
1.1.1. Rappel relatif à la procédure d'enquête publique :.....	8
1.2. Déroulement de l'enquête .....	8
1.2.1. Actions préalables à l'enquête.....	8
<b>2. CONCLUSIONS ET AVIS DETAILLES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.....</b>	<b>8</b>
2.1. Avis sur le projet et le dossier d'enquête .....	8
2.1.1. Projet.....	8
2.1.2. Dossier d'enquête .....	8
2.1.3. Corrections documentaires .....	8
2.2. Avis sur l'information du public .....	8
2.3. Avis sur l'organisation et le déroulement de l'enquête.....	8
2.4. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : .....	9
<b>III. Le déclassement du domaine public communal d'une portion de la parcelle KT380, rue du professeur PUJOL d'une emprise de 683 m<sup>2</sup>.....</b>	<b>11</b>
<b>1. RAPPEL DE L'OBJET ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....</b>	<b>11</b>
1.1. Objet et objectifs de l'enquête .....	11
1.1.1. Rappel relatif à la procédure d'enquête publique :.....	12
1.2. Déroulement de l'enquête .....	12
1.2.1. Actions préalables à l'enquête.....	12
<b>2. CONCLUSIONS ET AVIS DETAILLES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.....</b>	<b>12</b>
2.1. Avis sur le projet et le dossier d'enquête .....	12
2.1.1. Projet.....	12
2.1.2. Dossier d'enquête .....	12
2.1.3. Corrections documentaires .....	12
2.2. Avis sur l'information du public .....	12
2.3. Avis sur l'organisation et le déroulement de l'enquête.....	12
2.4. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : .....	13
<b>IV. Projet de création d'un parking – Déclassement secteur Rue Vatel – Traverse du Tadorne .....</b>	<b>15</b>
<b>1. RAPPEL DE L'OBJET ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....</b>	<b>15</b>
1.1. Objet et objectifs de l'enquête .....	15
1.1.1. Rappel relatif à la procédure d'enquête publique :.....	16

1.2. Déroulement de l'enquête .....	16
1.2.1. Actions préalables à l'enquête.....	16
<b>2. CONCLUSIONS ET AVIS DETAILLES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.....</b>	<b>16</b>
2.1. Avis sur le projet et le dossier d'enquête .....	16
2.1.1. Projet.....	16
2.1.2. Dossier d'enquête .....	16
2.1.3. Corrections documentaires.....	16
2.2. Avis sur l'information du public .....	16
2.3. Avis sur l'organisation et le déroulement de l'enquête.....	16
2.4. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : .....	17

**V. Déclassement de deux emprises permettant l'accès à la nouvelle résidence Jacqueline Auriol (Habitat du Gard).....19**

<b>1. RAPPEL DE L'OBJET ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....</b>	<b>19</b>
1.1. Objet et objectifs de l'enquête .....	19
1.1.1. Rappel relatif à la procédure d'enquête publique :.....	20
1.2. Déroulement de l'enquête .....	20
1.2.1. Actions préalables à l'enquête.....	20
<b>2. CONCLUSIONS ET AVIS DETAILLES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.....</b>	<b>20</b>
2.1. Avis sur le projet et le dossier d'enquête .....	20
2.1.1. Projet.....	20
2.1.2. Dossier d'enquête .....	20
2.1.3. Corrections documentaires.....	20
2.2. Avis sur l'information du public .....	20
2.3. Avis sur l'organisation et le déroulement de l'enquête.....	20
2.4. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : .....	21

**VI. Classement de deux emprises actuellement propriété d'Habitat du Gard suite à la démolition de deux barres d'immeuble rue Bruguier et J.Moulin .....23**

<b>1. RAPPEL DE L'OBJET ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....</b>	<b>23</b>
1.1. Objet et objectifs de l'enquête .....	23
1.1.1. Rappel relatif à la procédure d'enquête publique :.....	24
1.2. Contenu de l'opération .....	24
<b>2. CONCLUSIONS ET AVIS DETAILLES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.....</b>	<b>24</b>
2.1. Avis sur le projet et le dossier d'enquête .....	24
2.1.1. Projet.....	24
2.1.2. Dossier d'enquête .....	24
2.1.3. Corrections documentaires.....	24
2.2. Avis sur l'information du public .....	24
2.3. Avis sur l'organisation et le déroulement de l'enquête.....	24
2.4. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : .....	25

**VII. ANNEXES .....27**

<b>1. Arrêté de mise à l'enquête publique .....</b>	<b>27</b>
<b>2. Avis d'enquête publique .....</b>	<b>30</b>
<b>3. Annonces légales .....</b>	<b>31</b>
<b>4. Affichage sur les lieux du projet .....</b>	<b>32</b>

## I. Préambule

### 1. GENERALITES

#### 1.1. Objectifs de l'enquête

La ville de Nîmes décide d'organiser une enquête publique en vue de recueillir les observations de la population concernant différents déclassements d'emprises du domaine public et classement d'emprises dans le domaine public.

#### 1.2. Cadre juridique et administratif

Dans son arrêté du 6 octobre 2022, M le Maire de Nîmes décide d'organiser une enquête publique en vue de recueillir les observations de la population (Cf. Annexe 1).

Et a désigné **M. André CARRIERE comme commissaire enquêteur**

### 2. Déroulement de l'enquête

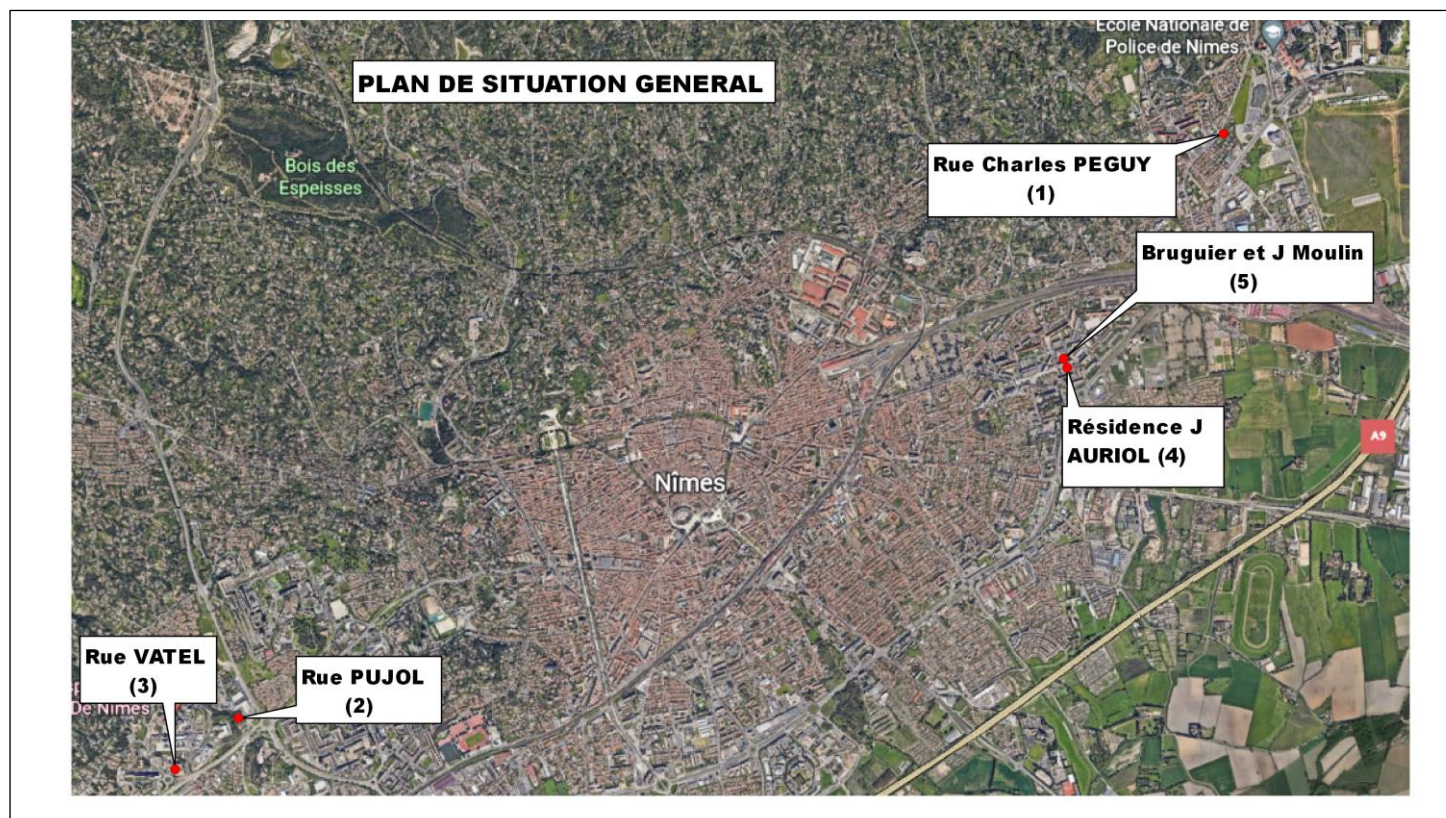
#### 2.1. Organisation de l'enquête, personnes rencontrées, visites de terrain :

Le Commissaire Enquêteur a rencontré Mme Sylvie BACCIANI du service foncier de la mairie de Nîmes afin de prendre connaissance du contenu du dossier qui sera soumis à l'enquête.

Une deuxième visite a permis au commissaire enquêteur de vérifier la conformité du dossier papier et parapher le registre d'enquête.

Une visite sur les différents sites a permis au commissaire enquêteur de vérifier la continuité de l'affichage de l'avis d'enquête.

Le montage ci-dessous montre l'implantation géographique des emplacements concernés :



## 2.2. Information du public :

Conformément au code de la voirie routière, la publicité de l'enquête a été effectuée dans deux journaux d'annonces légales (Cf. Annexe 3) aux dates suivantes :

### **Publication dans les journaux d'annonces légales :**

- Publication sur MIDI LIBRE le 14 octobre 2022
- Publication sur la Gazette N°1219 du 13 au 19 octobre 2022

Les habitants ont également été informés de l'objet et des dates de l'enquête publique par affichage, sur le panneau officiel de la mairie et sur les sites concernés de l'avis d'enquête (Cf. Annexe 2).

Le détail de l'affichage, fait l'objet de l'annexe 4.

## 2.3. Déroulement des permanences du commissaire enquêteur :

Les permanences se sont déroulées dans une salle du service foncier de la ville de Nîmes, permettant de recevoir les visiteurs individuellement.

Conformément à l'arrêté municipal elles ont eu lieu aux jours et heures ci-après :

- Le lundi 31 octobre 2022 de 9 h à 12 h,
- Le jeudi 17 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

## 2.4. Documents mis à la disposition du public :

Le dossier d'enquête mis à la disposition du public ainsi qu'un registre d'enquête de 21 pages ont été visés et contrôlés par le commissaire enquêteur et rassemblés dans une chemise pour être tenus à la disposition du public à l'accueil de la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture au public.

De plus la totalité du dossier a été consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site de la ville de Nîmes : <https://www.nimes.fr/habitat/urbanisme-reglementation/enquetes-publiques-et-concertations-prealables.html>

Les observations du public ont pu aussi être déposées par courriel à l'adresse : [enquete-publique-foncier@ville-nimes.fr](mailto:enquete-publique-foncier@ville-nimes.fr)

## 2.5. Participation du public:

En l'absence d'observations du public tant sur le registre d'enquête que par la voie INTERNET, le commissaire enquêteur n'a pas établi de procès-verbal des observations sur l'ensemble du dossier.

## 2.6. Documents remis en fin d'enquête à la Mairie de Nîmes :

En fin d'enquête, le registre a été clos par le commissaire enquêteur et remis avec le dossier, après rédaction de son rapport, au service foncier de la ville de Nîmes.

**Il faut signaler que les 5 chapitres qui suivent constituent chacun un document indépendant qui doit être considéré comme séparé. Ils ne sont reliés entre eux que dans un souci pratique de consultation. Dans ces conditions le contenu de ces chapitres peut présenter des répétitions et des doublons.**



## **II. Le déclassement du domaine public communal d'une emprise d'environ 94m<sup>2</sup> sise rue Charles Péguy**

### **1. RAPPEL DE L'OBJET ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

#### **1.1. Objet et objectifs de l'enquête**

Habitat du Gard a déposé un permis de construire relatif à la construction de 24 logements locatifs sur les parcelles cadastrées section DB n° 221, 244 et 243 (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain)

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire et afin de répondre aux exigences en matière de gestion des déchets, Habitat du Gard a sollicité la Commune de Nîmes afin de se porter acquéreur d'une emprise d'environ 94 m<sup>2</sup>, rue Charles Péguy. Cette acquisition permettrait également de préserver le cèdre présent sur la parcelle d'habitat du Gard, conformément à la volonté de la commune de Nîmes.



### **1.1.1. Rappel relatif à la procédure d'enquête publique :**

La parcelle incriminée étant issue du Domaine Public communal l'enquête publique de déclassement, objet du présent rapport, a pour principaux objectifs :

- l'information et la participation du public afin de recueillir ses observations, suggestions et requêtes relatives à ce déclassement,
- l'émission de l'avis motivé du commissaire enquêteur relatifs aux observations du public, des personnes publiques et au contenu de l'opération.

## **1.2. Déroulement de l'enquête**

### **1.2.1. Actions préalables à l'enquête**

Les services de la Ville et de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole (Direction de l'eau et de l'Assainissement) ont émis un avis favorable à la cession de cette emprise.

## **2. CONCLUSIONS ET AVIS DETAILLES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

### **2.1. Avis sur le projet et le dossier d'enquête**

#### **2.1.1. Projet**

Le commissaire enquêteur considère comme justifiée et pertinente la cession de cette emprise publique dans le cadre du programme de renouvellement urbain ainsi que la protection d'un arbre remarquable.

#### **2.1.2. Dossier d'enquête**

Le commissaire enquêteur n'a pas de remarque particulière à formuler sur la qualité de la partie du dossier d'enquête qui concerne cette cession.

#### **2.1.3. Corrections documentaires**

Le commissaire enquêteur n'a pas à signaler d'adjonction ou de retrait de pièces durant la durée de l'enquête.

### **2.2. Avis sur l'information du public**

Les obligations réglementaires ayant été respectées, le commissaire enquêteur estime que la publicité a été satisfaisante.

### **2.3. Avis sur l'organisation et le déroulement de l'enquête**

Les permanences, ont été organisées en nombre suffisant, et tenues conformément à l'arrêté préfectoral.

Une salle, a été réservée à l'enquête dans les locaux de la mairie afin de permettre au public de s'exprimer librement et sans contrainte.

Il faut aussi noter la bonne collaboration du personnel communal avec le commissaire enquêteur et en particulier Mme Bacciani.

Le commissaire enquêteur regrette toutefois la non-participation du public aussi bien sur le registre papier que sur les procédures électroniques..



## 2.4. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Sur les bases du rapport d'enquête et des avis et motivations développés précédemment, le commissaire enquêteur, émet un avis favorable pour le projet rue Charles Péguy – Déclassement d'une portion du domaine public.

Fait à Nîmes le 28 novembre 2022

André CARRIERE





### III. Le déclassement du domaine public communal d'une portion de la parcelle KT380, rue du professeur PUJOL d'une emprise de 683 m<sup>2</sup>

#### 1. RAPPEL DE L'OBJET ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

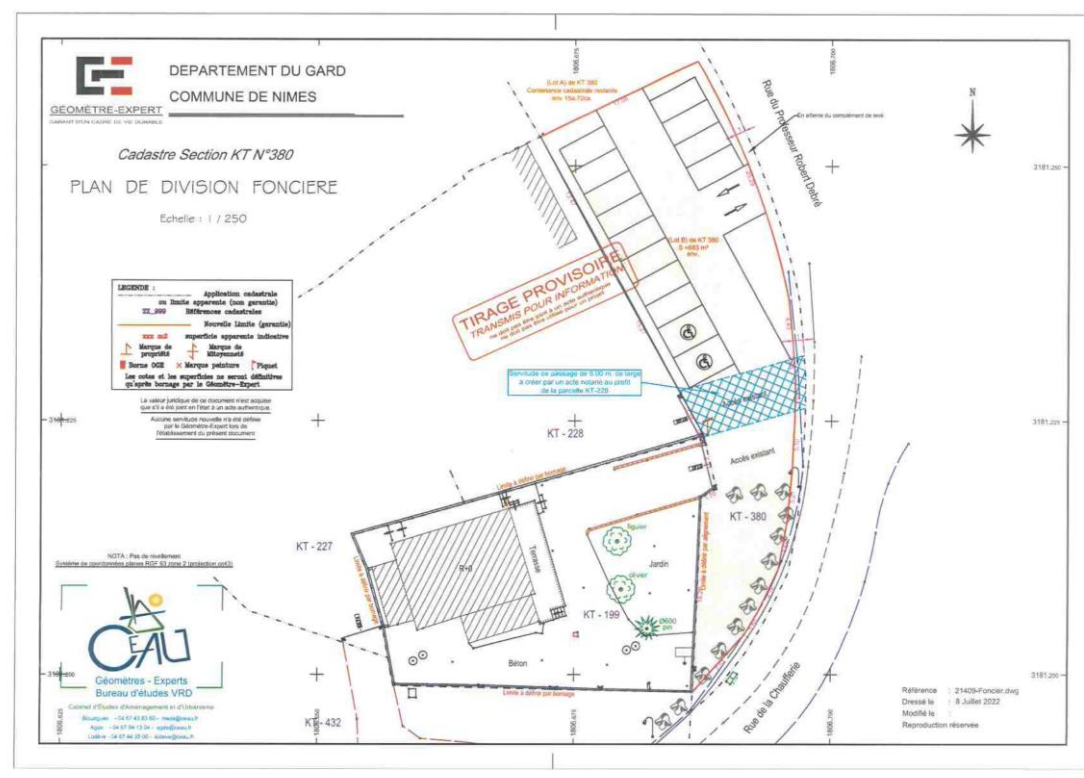
##### 1.1. Objet et objectifs de l'enquête

La Ville a été sollicitée par les acquéreurs de bien cadastré KT199, rue du Professeur Pujol.

Ces derniers ont un projet de pôle médical qui devrait regrouper 10 professionnels de santé ainsi qu'un lieu d'éducation thérapeutique et un lieu d'accompagnement des patients en sortie d'hospitalisation.

L'achat sur la parcelle KT199 ne concerne que 600 m<sup>2</sup> correspondants à une surface de plancher de 420 m<sup>2</sup> inférieurs aux besoins du pôle médical.

L'acquisition auprès de la ville de Nîmes porterait la surface de plancher à 640 m<sup>2</sup> et la réalisation de 14 places de parking.



### **1.1.1. Rappel relatif à la procédure d'enquête publique :**

La parcelle incriminée étant issue du Domaine Public communal, l'enquête publique de déclassement d'une portion de la KT380 aux fins de la céder aux propriétaires du fond KT199, objet du présent rapport, a pour principaux objectifs :

- l'information et la participation du public afin de recueillir ses observations, suggestions et requêtes relatives à ce déclassement,
- l'émission de l'avis motivé du commissaire enquêteur relatifs aux observations du public, des personnes publiques et au contenu de l'opération.

## **1.2. Déroulement de l'enquête**

### **1.2.1. Actions préalables à l'enquête**

L'emprise concernée relève du domaine public et permet déjà l'accès aux habitations voisines. La parcelle limitrophe KT228 a déjà été contactée par les demandeurs pour la mise en place d'une servitude de passage.

## **2. CONCLUSIONS ET AVIS DETAILLES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

### **2.1. Avis sur le projet et le dossier d'enquête**

#### **2.1.1. Projet**

Le commissaire enquêteur considère comme justifiée et pertinente la cession de cette emprise publique afin d'améliorer les conditions d'implantation du pôle médical.

Et cela d'autant plus que la parcelle KT380 paraît délaissée et envahie de végétation.

Toutefois il conviendra de vérifier qu'une servitude de passage de 5 m de large a bien été créée par acte notarié au profit de la parcelle KT228.

#### **2.1.2. Dossier d'enquête**

Le commissaire enquêteur n'a pas de remarque particulière à formuler sur la qualité de la partie du dossier d'enquête qui concerne cette cession. La présentation du projet de pôle médical participe à la bonne connaissance de ce dossier.

#### **2.1.3. Corrections documentaires**

Le commissaire enquêteur n'a pas à signaler d'adjonction ou de retrait de pièces durant la durée de l'enquête.

### **2.2. Avis sur l'information du public**

Les obligations réglementaires ayant été respectées, le commissaire enquêteur estime que la publicité a été satisfaisante.

### **2.3. Avis sur l'organisation et le déroulement de l'enquête**

Les permanences, ont été organisées en nombre suffisant, et tenues conformément à l'arrêté préfectoral.

Une salle, a été réservée à l'enquête dans les locaux de la mairie afin de permettre au public de s'exprimer librement et sans contrainte.



Il faut aussi noter la bonne collaboration du personnel communal avec le commissaire enquêteur et en particulier Mme Bacciani.

Le commissaire enquêteur regrette toutefois la non-participation du public.

#### **2.4. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :**

**Sur les bases du rapport d'enquête et des avis et motivations développés précédemment, le commissaire enquêteur, émet un avis favorable pour le projet de déclassement du Domaine Public KT380, rue Pujol.**

**Sous réserve qu'au préalable, la servitude de passage ait été créée par acte notarié.**

Fait à Nîmes le 28 novembre 2022

André CARRIERE





## **IV. Projet de création d'un parking – Déclassement secteur Rue Vatel – Traverse du Tadorne**

### **1. RAPPEL DE L'OBJET ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

#### **1.1. Objet et objectifs de l'enquête**

La SAS BERCIMMO construit actuellement une Maison de Santé Pluridisciplinaire, Traverse du Tadorne. Cette MSP proposera un accompagnement centré sur la femme et la parentalité et accueillera des médecins généralistes, infirmières et kinésithérapeutes.

Cette société a sollicité la Commune de Nîmes afin de se porter acquéreur d'emprises communales et ainsi étendre son offre de stationnement pour ses patients.

Le périmètre concerné comprend les parcelles cadastrées LS 507 et KT304, toutes deux pour partie, LS511 ainsi qu'une emprise non cadastrée. La superficie totale à déclasser est d'environ 1200 m<sup>2</sup>.



### **1.1.1. Rappel relatif à la procédure d'enquête publique :**

La parcelle incriminée étant issue du Domaine Public communal l'enquête publique de déclassement, objet du présent rapport, a pour principaux objectifs :

- l'information et la participation du public afin de recueillir ses observations, suggestions et requêtes relatives à ce déclassement,
- l'émission de l'avis motivé du commissaire enquêteur relatifs aux observations du public, des personnes publiques et au contenu de l'opération.

## **1.2. Déroulement de l'enquête**

### **1.2.1. Actions préalables à l'enquête**

Un avis favorable de la Direction Cadre de Vie a été donné sous réserve d'un bornage cadastral pour déterminer les limites espaces Verts.

Une consultation des services de la Direction de l'eau et de l'Assainissement et du Cadre de Vie a été demandée visant à déterminer les possibilités de cession compte tenu de la présence de plusieurs ouvrages d'eau potable

## **2. CONCLUSIONS ET AVIS DETAILLES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

### **2.1. Avis sur le projet et le dossier d'enquête**

#### **2.1.1. Projet**

Si la demande de stationnement pour une maison de santé paraît pertinente, le commissaire enquêteur se pose tout de même la question du devenir de la dizaine de véhicules qui utilise cette emprise pour un stationnement « sauvage ».

De plus le fait que cette emprise contienne plusieurs ouvrages d'eau potable, il est impératif de surveiller l'aménagement que compte réaliser la SAS BERCIMMO.

Il conviendra donc de connaître exactement la nature des aménagements prévus sur cette emprise.

#### **2.1.2. Dossier d'enquête**

Le dossier ne présente aucune information sur le projet de construction de la maison de santé et en particulier son implantation par rapport à l'emprise à déclasser.

#### **2.1.3. Corrections documentaires**

Le commissaire enquêteur signale l'adjonction, en cours d'enquête, de l'avis de de la Direction Cadre de Vie et des préconisations de la Direction de l'Eau.

### **2.2. Avis sur l'information du public**

Les obligations réglementaires ayant été respectées, le commissaire enquêteur estime que la publicité a été satisfaisante.

### **2.3. Avis sur l'organisation et le déroulement de l'enquête**

Les permanences, ont été organisées en nombre suffisant, et tenues conformément à l'arrêté préfectoral.



Une salle, a été réservée à l'enquête dans les locaux de la mairie afin de permettre au public de s'exprimer librement et sans contrainte.

Il faut aussi noter la bonne collaboration du personnel communal avec le commissaire enquêteur et en particulier Mme Bacciani.

Le commissaire enquêteur regrette toutefois la non-participation du public alors que l'emprise concernée est actuellement entièrement occupée par le stationnement continu de plusieurs dizaines de véhicules et que rien n'a été prévu pour compenser cet espace de stationnement.

#### **2.4. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :**

**Sur les bases du rapport d'enquête et des avis et réserves développés précédemment, le commissaire enquêteur, émet un avis favorable pour le projet de création d'un parking – Déclassement secteur Rue Vatel – Traverse du Tadorne.**

**Sous réserve que les demandes des services de la Direction Cadre de Vie et de la Direction de l'Eau soient respectées, à savoir :**

- **Bornage cadastral**
- **Création d'une zone non aedificandi au centre de l'emprise avec servitude de passage pour y accéder**

Fait à Nîmes le 28 novembre 2022

André CARRIERE





## V. Déclassement de deux emprises permettant l'accès à la nouvelle résidence Jacqueline Auriol (Habitat du Gard)

### 1. RAPPEL DE L'OBJET ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

#### 1.1. Objet et objectifs de l'enquête

Dans le cadre de projet de renouvellement urbain du quartier Chemin bas d'Avignon, la ville de Nîmes et Habitat du Gard sont amenés à procéder à des échanges fonciers afin de réaliser les opérations de requalifications des espaces publics et la construction d'un nouveau programme de 30 logements locatifs sociaux notamment.

Afin de réaliser le programme susmentionné, la Ville doit céder à Habitat du Gard des emprises issues du Domaine Public et servant actuellement de voie de circulation automobile.



### **1.1.1. Rappel relatif à la procédure d'enquête publique :**

Les emprises incriminées étant issues du Domaine Public communal l'enquête publique de déclassement, objet du présent rapport, a pour principaux objectifs :

- l'information et la participation du public afin de recueillir ses observations, suggestions et requêtes relatives à ce déclassement,
- l'émission de l'avis motivé du commissaire enquêteur relatifs aux observations du public, des personnes publiques et au contenu de l'opération.

## **1.2. Déroulement de l'enquête**

### **1.2.1. Actions préalables à l'enquête**

La réorganisation de la circulation a été étudiée dans le cadre des travaux de rénovation urbaine à l'échelle de l'ensemble du quartier, les travaux récents du TCSP sur la rue Jean Moulin qui jouxte le site ont également anticipé cette réorganisation des voies publiques.

Toutefois, le projet de construction susvisé va impacter le schéma de circulation actuel.

## **2. CONCLUSIONS ET AVIS DÉTAILLÉS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

### **2.1. Avis sur le projet et le dossier d'enquête**

#### **2.1.1. Projet**

Le commissaire enquêteur considère comme justifié et pertinent la cession de cette emprise publique dans le cadre du programme de renouvellement urbain et la construction d'un programme de 30 logements en lieu et place d'un espace public.

#### **2.1.2. Dossier d'enquête**

Le commissaire enquêteur n'a pas de remarque particulière à formuler sur la qualité de la partie du dossier d'enquête qui concerne cette cession.

#### **2.1.3. Corrections documentaires**

Le commissaire enquêteur a demandé d'ajouter dans le dossier une visualisation de l'implantation du futur bâtiment en plus de son plan à partir des documents contenus dans la demande de permis de construire.

### **2.2. Avis sur l'information du public**

Les obligations règlementaires ayant été respectées, le commissaire enquêteur estime que la publicité a été satisfaisante.

### **2.3. Avis sur l'organisation et le déroulement de l'enquête**

Les permanences, ont été organisées en nombre suffisant, et tenues conformément à l'arrêté préfectoral.

Une salle, a été réservée à l'enquête dans les locaux de la mairie afin de permettre au public de s'exprimer librement et sans contrainte.

Il faut aussi noter la bonne collaboration du personnel communal avec le commissaire enquêteur et en particulier Mme Bacciani.



Le commissaire enquêteur regrette toutefois la non-participation du public pour un aménagement qui devrait impacter le quartier.

#### **2.4. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :**

**Sur les bases du rapport d'enquête et des avis et motivations développés précédemment, le commissaire enquêteur, émet un avis favorable pour le projet de déclassement de deux emprises permettant l'accès à la nouvelle résidence Jacqueline Auriol (Habitat du Gard)**

**Sous réserve de vérifier son impact sur le schéma de circulation actuel.**

Fait à Nîmes le 28 novembre 2022

André CARRIERE





## **VI. Classement de deux emprises actuellement propriété d'Habitat du Gard suite à la démolition de deux barres d'immeuble rue Bruguier et J.Moulin**

### **1. RAPPEL DE L'OBJET ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

#### **1.1. Objet et objectifs de l'enquête**

Dans le cadre de projet de renouvellement urbain du quartier Chemin bas d'Avignon, la ville de Nîmes et Habitat du Gard sont amenés à procéder à des échanges fonciers afin de réaliser les opérations de requalifications des espaces publics. Suite aux démolitions des barres Bruguier et Jean Moulin (rue Georges Bruguier et rue Jean Moulin), la cession et le transfert de ces assiettes foncières doivent être menés.



### **1.1.1. Rappel relatif à la procédure d'enquête publique :**

Les emprises incriminées devant être intégrées au Domaine Public communal l'enquête publique de classement, objet du présent rapport, a pour principaux objectifs :

- l'information et la participation du public afin de recueillir ses observations, suggestions et requêtes relatives à ce déclassement,
- l'émission de l'avis motivé du commissaire enquêteur relatifs aux observations du public, des personnes publiques et au contenu de l'opération.

## **1.2. Contenu de l'opération**

Sur le tènement dit Bruguiier, la parcelle concernée est la CY0235. La surface qui devra être cédée à la ville par Habitat du Gard et classée dans le domaine public est d'environ 1800 m<sup>2</sup>.

De la même manière, la parcelle concernée par la démolition de la barre Jean Moulin est la CZ356 (anciennement CZ331). Seule une partie de cette parcelle sera cédée à la ville et à classer dans le Domaine Public, pour environ 1500 m<sup>2</sup>.

## **2. CONCLUSIONS ET AVIS DÉTAILLÉS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

### **2.1. Avis sur le projet et le dossier d'enquête**

#### **2.1.1. Projet**

Le commissaire enquêteur considère comme justifié et pertinent le classement de ces deux emprises dans le domaine public dans le cadre du programme de renouvellement urbain et la démolition de deux barres d'immeuble.

#### **2.1.2. Dossier d'enquête**

Le commissaire enquêteur n'a pas de remarque particulière à formuler sur la qualité de la partie du dossier d'enquête qui concerne ce classement dans le Domaine Public.

#### **2.1.3. Corrections documentaires**

Le commissaire enquêteur n'a pas à signaler d'adjonction ou de retrait de pièces durant la durée de l'enquête.

### **2.2. Avis sur l'information du public**

Les obligations règlementaires ayant été respectées, le commissaire enquêteur estime que la publicité a été satisfaisante.

### **2.3. Avis sur l'organisation et le déroulement de l'enquête**

Les permanences, ont été organisées en nombre suffisant, et tenues conformément à l'arrêté préfectoral.

Une salle, a été réservée à l'enquête dans les locaux de la mairie afin de permettre au public de s'exprimer librement et sans contrainte.

Il faut aussi noter la bonne collaboration du personnel communal avec le commissaire enquêteur et en particulier Mme Bacciani.

Le commissaire enquêteur regrette toutefois la non-participation du public.

## 2.4. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Sur les bases du rapport d'enquête et des avis et motivations développés précédemment, le commissaire enquêteur, émet un avis favorable pour le projet de classement dans le Domaine Public de deux emprises actuellement propriété d'Habitat de Gard suite à la démolition des deux barres d'immeuble G. Bruguier et J. Moulin.

Fait à Nîmes le 28 novembre 2022

André CARRIERE

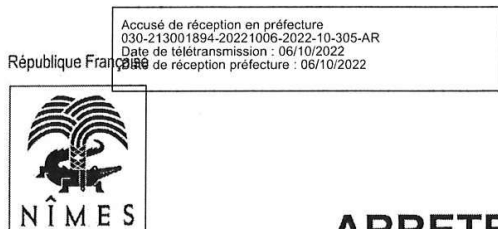
A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Carrière', with a long horizontal flourish extending to the right.





## VII. ANNEXES

### 1. Arrêté de mise à l'enquête publique



Service ASSEMBLEES-CONSEIL MUNICIPAL

Date d'affichage :

Date de notification :

Date de publication :

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Thématique	Année	Mois	N°
URB	2022	10	305

## ARRETE MUNICIPAL

<b>SERVICE/DIRECTION :</b> FONCIER/URBANISME HGE/SB/ES/D2022-35418	<b>OBJET :</b> DECLASSEMENT D'EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC ET CLASSEMENT D'EMPRISES DANS LE DOMAINE PUBLIC
--	---

Le MAIRE de la VILLE DE NIMES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les textes en vigueur, relatifs aux enquêtes publiques, et notamment les articles R.141-4 à R.141-10 du Code de la Voirie Routière, fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement et au déclassement des voies communales,

CONSIDERANT les motifs énoncés dans la notice explicative annexée au dossier d'enquête publique,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** La Ville de Nîmes décide d'organiser une enquête publique en vue de recueillir les observations de la population concernant :

LE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC communal d'une emprise d'environ 94 m<sup>2</sup> sise rue Charles Péguy.

LE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC communal d'une portion de la parcelle KT 380 située devant l'accès de la parcelle KT 199, rue du professeur Pujol. L'emprise à déclasser est d'environ 683 m<sup>2</sup>.

LE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC communal d'emprises issues des parcelles cadastrées LS 507 et KT 304, le DECLASSEMENT de la parcelle LS 511 ainsi que d'une emprise non cadastrée, secteur Rue Vatel – Traverse du Tadorne. La superficie de l'emprise à déclasser est d'environ 1200 m<sup>2</sup>.

URB N° 2022-10-305

**OBJET : DECLASSEMENT D'EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC ET CLASSEMENT D'EMPRISES DANS LE DOMAINE PUBLIC**

LE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC communal de 2 emprises permettant l'accès à la nouvelle résidence Jacqueline Auriol dans le Quartier du Chemin Bas d'Avignon. Ce projet de déclassement porte sur une superficie totale d'environ 500 m<sup>2</sup>.

LE CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC communal de 2 emprises suite à la démolition des deux barres d'immeuble Georges Bruguier et Jean Moulin au Chemin Bas d'Avignon. Les surfaces à classer dans le Domaine Public sont d'environ 1800 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée CY 0235 et 1500 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée CZ 356.

**ARTICLE 2** : Le dossier mis à l'enquête comprend pour chaque projet :

- Une notice explicative accompagnée d'un plan,
- Un plan de situation.

**ARTICLE 3** : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront disponibles au Service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 Avenue Robert Bompard durant seize jours (18 J.) consécutifs du **lundi 31 octobre à 8h00 au jeudi 17 novembre 2022 à 17h00**, afin que chacun puisse prendre connaissance des pièces du dossier. Les bureaux seront ouverts au public les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Toute personne pourra consigner ses observations sur le registre.

**ARTICLE 4** : **Monsieur André Carrière**, Ingénieur hydraulicien, retraité, est désigné Commissaire Enquêteur. Il se tiendra à disposition du public, au service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, le **lundi 31 octobre 2022 de 9h00 à 12h00** et le **jeudi 17 novembre 2022 de 14h00 à 17h00** pour la clôture de l'enquête. L'accueil du public dans le cadre de cette enquête se fera dans le strict respect des gestes et mesures barrières en vigueur.

**ARTICLE 5** : Les observations pourront également être formulées par courrier et par voie électronique.

Elles devront être adressées **avant le jeudi 17 novembre 2022 (17h00)** à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, 30000 NIMES.

Les observations dématérialisées seront adressées jusqu'au **jeudi 17 novembre 2022 (17h00)** à l'adresse suivante : [enquete-publique-foncier@ville-nimes.fr](mailto:enquete-publique-foncier@ville-nimes.fr)

Toutes les observations transmises par voie électronique et par courrier seront intégrées au registre d'enquête pour mise à disposition du public.

**ARTICLE 6** : A l'expiration du délai mentionné à l'article 4, le registre sera clos. Le Commissaire Enquêteur transmettra le dossier au Maire avec ses conclusions dans un délai d'un mois.

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie et de ses annexes ainsi que sur les lieux objet de l'enquête, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. L'accomplissement de cette formalité sera constaté et justifié par un certificat du Maire.

URB N° 2022 - b - 305

**OBJET : DECLASSEMENT D'EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC ET CLASSEMENT  
D'EMPRISES DANS LE DOMAINE PUBLIC**

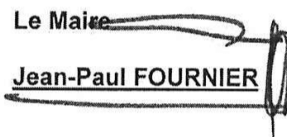
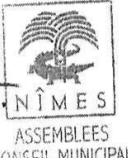
Le communiqué de cette enquête sera publié dans les journaux locaux (MIDI-LIBRE ET LA GAZETTE). Le dossier sera également consultable sur le site de la Ville de Nîmes [www.nimes.fr](http://www.nimes.fr) dans la rubrique « Urbanisme-Habitat », « Urbanisme-Règlementation », « Enquêtes publiques et concertations préalables ».

**ARTICLE 8** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes le, 06 OCT. 2022

Le Maire

**Jean-Paul FOURNIER**

NÎMES  
ASSEMBLÉES  
CONSEIL MUNICIPAL

**VOIES DE RECOURS ET DELAIS**

*L'intéressé qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification et/ou de l'affichage du présent arrêté. Il peut également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois l'absence de réponse du Maire vaut rejet implicite). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## 2. Avis d'enquête publique

V I L L E D E N Î M E S



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## DECLASSEMENT D'EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC

## CLASSEMENT D'EMPRISES DANS LE DOMAINE PUBLIC

Par arrêté N° 2022-10-305 du 06/10/2022 le Maire de Nîmes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au Déclassement d'emprises du Domaine Public et au classement d'emprises dans le Domaine Public.

**LE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC** communal d'une emprise d'environ 94 m<sup>2</sup> sise rue Charles Péguy.

**LE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC** communal d'une portion de la parcelle KT 380 située devant l'accès de la parcelle KT 199, rue du professeur Pujol. L'emprise à déclasser est d'environ 683 m<sup>2</sup>.

**LE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC** communal d'emprises issues des parcelles cadastrées LS 507 et KT 304, le DECLASSEMENT de la parcelle LS 511 ainsi que d'une emprise non cadastrée, secteur Rue Vatel – Traverse du Tadorne. La superficie de l'emprise à déclasser est d'environ 1200 m<sup>2</sup>.

**LE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC** communal de 2 emprises permettant l'accès à la nouvelle résidence Jacqueline Auriol dans le Quartier du Chemin Bas d'Avignon. Ce projet de déclassement porte sur une superficie totale d'environ 500 m<sup>2</sup>.

**LE CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC** communal de 2 emprises suite à la démolition des deux barres d'immeuble Georges Bruguière et Jean Moulin au Chemin Bas d'Avignon. Les surfaces à classer dans le Domaine Public sont d'environ 1800 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée CY 0235 et 1500 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée CZ 356.

**Durée et dates de l'enquête** : Du lundi 31 octobre 2022 à 8h00 au jeudi 17 novembre 2022 à 17h00 soit une durée de 18 jours consécutifs.

**Commissaire enquêteur** : M. André Carrière, Ingénieur hydraulicien, est désigné Commissaire Enquêteur.

**Siège de l'enquête** : Mairie de Nîmes, Service Foncier, 152 av. Robert Bompard, 30000 Nîmes.

**Consultation du dossier d'enquête** : Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant notamment la notice explicative et les plans au Service Foncier, Services Techniques de la Ville de Nîmes. Les bureaux seront ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Les pièces du dossier sont également consultables sur le site de la Ville de Nîmes [www.nimes.fr](http://www.nimes.fr) dans la rubrique « Urbanisme-Habitat », « Urbanisme-Règlementation », « Enquêtes publiques et concertations préalables ».

**Les observations** pourront être consignées sur le registre. L'accueil du public se fera dans le strict respect des gestes et mesures barrières en vigueur au moment de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées soit par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Service Foncier, Mairie de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, 30000 NÎMES, soit par courriel à l'adresse [enquete-publique-foncier@ville-nimes.fr](mailto:enquete-publique-foncier@ville-nimes.fr), avant le jeudi 17 novembre 2022 (17h00).

**Permanences** : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux Services Techniques de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, le lundi 31 octobre 2022 de 09h00 à 12h00 et le jeudi 17 novembre 2022 de 14h00 à 17h00.

**Mesures de publicité** : Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents dans deux journaux : MIDI LIBRE et LA GAZETTE, quinze (15) jours au moins avant le début de l'enquête.

**Suites de l'enquête publique** : A l'issue de l'enquête, le registre sera clos par le Commissaire Enquêteur qui aura un délai de 30 jours pour rendre au Maire ses conclusions sur le projet. Elles seront tenues à la disposition du public, qui pourra en obtenir la communication au service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site de la Ville de Nîmes.

**Responsable du projet** : Service Foncier, Mairie de Nîmes, Tél. : 04.66.70.75.28.



### 3. Annonces légales

La Gazette n°1219

La Gazette n° 1219 - Du 13 au 19 octobre 2022

MIDI LIBRE 14/10/2022

#### ENQUÊTES PUBLIQUES

187540

### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNIQUE DE PRESSE

#### Commune de Nîmes

Par arrêté N° 2022-10-305 du 06/10/2022, le Maire de Nîmes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au Déclassement d'emprises du Domaine Public communal et au Classement d'emprises dans le Domaine Public communal.

La Ville de Nîmes envisage :

LE DECLASSEMENT d'une emprise d'environ 94 m<sup>2</sup> sise rue Charles Péguy.

LE DECLASSEMENT d'une emprise d'environ 683 m<sup>2</sup> de la parcelle KT 380 située devant l'accès de la parcelle KT 199, rue du professeur Pujol.

LE DECLASSEMENT d'emprises issues des parcelles cadastrées LS 507 et KT 304, le DECLASSEMENT de la parcelle LS 511 ainsi que d'une emprise non cadastrée, secteur Rue Vatel - Traverse du Tadorne. La superficie à déclasser est d'environ 1200 m<sup>2</sup>.

LE DECLASSEMENT de 2 emprises permettant l'accès à la nouvelle résidence Jacqueline Auriol dans le Quartier du Chemin Bas d'Avignon. Ce projet de déclassement porte sur une superficie totale d'environ 500 m<sup>2</sup>.

LE CLASSEMENT de 2 emprises suite à la démolition des deux barres d'immeuble Georges Bruguier et Jean Moulin au Chemin Bas d'Avignon. Les surfaces à classer dans le Domaine Public sont d'environ 1800 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée CY 0235 et 1500 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée CZ 356.

Une enquête publique en vue de recueillir les observations de la population est donc organisée.

Les pièces du dossier comprenant les notices, les plans des emprises concernées, ainsi que le registre d'enquête, seront disponibles au Service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, du **lundi 31 octobre 2022 à 8h00 au jeudi 17 novembre 2022 à 17h00**, afin que chacun puisse en prendre connaissance. Les bureaux seront ouverts au public, les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Les pièces des dossiers sont consultables également sur le site de la Ville de Nîmes [www.nimes.fr](http://www.nimes.fr), dans la rubrique « Urbanisme-Habitat », « Urbanisme-Règlementation », « Enquêtes publiques et concertations préalables ».

André Carrière, Ingénieur Hydraulicien retraité, est désigné Commissaire Enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public au Service Foncier, 152 avenue Robert Bompard, le **lundi 31 octobre 2022 de 09h00 à 12h00** et le **jeudi 17 novembre de 14h00 à 17h00**.

Le public pourra formuler ses observations jusqu'au jeudi 17 novembre 2022 à 17h00 :

- Sur le registre d'enquête, dans le respect des gestes barrières en vigueur, - Par courrier, à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, 30000 NÎMES, - Par mail à l'adresse suivante : [enquete-publique-foncier@ville-nimes.fr](mailto:enquete-publique-foncier@ville-nimes.fr)

Responsable du projet : Service Foncier, Mairie de Nîmes. Tél. : 04 66 70 75 28.



MAIRIE DE NÎMES

COMMUNIQUE DE PRESSE

### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté N° 2022-10-305 du 06/10/2022, le Maire de Nîmes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au Déclassement d'emprises du Domaine Public communal et au Classement d'emprises dans le Domaine Public communal.

La Ville de Nîmes envisage :

LE DECLASSEMENT d'une emprise d'environ 94 m<sup>2</sup> sise rue Charles Péguy.

LE DECLASSEMENT d'une emprise d'environ 683 m<sup>2</sup> de la parcelle KT 380 située devant l'accès de la parcelle KT 199, rue du professeur Pujol.

LE DECLASSEMENT d'emprises issues des parcelles cadastrées LS 507 et KT 304, le DECLASSEMENT de la parcelle LS 511 ainsi que d'une emprise non cadastrée, secteur Rue Vatel - Traverse du Tadorne. La superficie à déclasser est d'environ 1 200 m<sup>2</sup>.

LE DECLASSEMENT de 2 emprises permettant l'accès à la nouvelle résidence Jacqueline Auriol dans le Quartier du Chemin Bas d'Avignon. Ce projet de déclassement porte sur une superficie totale d'environ 500 m<sup>2</sup>.

LE CLASSEMENT de 2 emprises suite à la démolition des deux barres d'immeuble Georges Bruguier et Jean Moulin au Chemin Bas d'Avignon. Les surfaces à classer dans le Domaine Public sont d'environ 1 800 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée CY 0235 et 1 500 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée CZ 356.

Une enquête publique en vue de recueillir les observations de la population est donc organisée.

Les pièces du dossier comprenant les notices, les plans des emprises concernées, ainsi que le registre d'enquête, seront disponibles au Service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, du **lundi 31 octobre 2022 à 8h00 au jeudi 17 novembre 2022 à 17h00**, afin que chacun puisse en prendre connaissance. Les bureaux seront ouverts au public, les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Les pièces des dossiers sont consultables également sur le site de la Ville de Nîmes [www.nimes.fr](http://www.nimes.fr), dans la rubrique « Urbanisme-Habitat », « Urbanisme-Règlementation », « Enquêtes publiques et concertations préalables ».

M. André Carrière, Ingénieur Hydraulicien retraité, est désigné Commissaire Enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public au Service Foncier, 152 avenue Robert Bompard, le **lundi 31 octobre 2022 de 09h00 à 12h00** et le **jeudi 17 novembre 2022 de 14h00 à 17h00**.

Le public pourra formuler ses observations jusqu'au jeudi 17 novembre 2022 à 17h00 :

- Sur le registre d'enquête, dans le respect des gestes barrières en vigueur, - Par courrier, à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, 30000 NÎMES, - Par mail à l'adresse suivante : [enquete-publique-foncier@ville-nimes.fr](mailto:enquete-publique-foncier@ville-nimes.fr)

Responsable du projet : Service Foncier, Mairie de Nîmes. Tél. : 04 66 70 75 28.

#### 4. Affichage sur les lieux du projet

Affichage rue Charles PEGUY

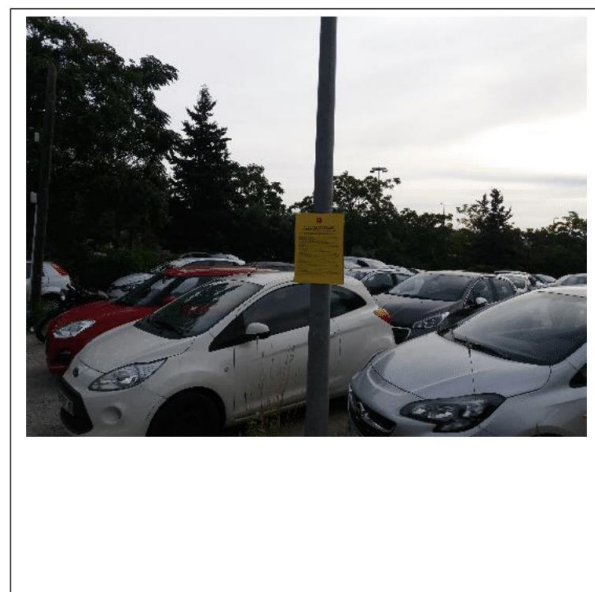


Affichage rue du Professeur PUJOL





Affichage Rue VATEL



Affichage résidence AURIOL





Affichage Georges BRUGUIER et Jean MOULIN

